

Commission/Forum : Forum citoyen sur la liberté d'expression et le droit à l'information

Sujet : Assurer la liberté d'expression et une information fiable

Membres de l'État-major : Côme Alegre & Milena Arbault

Position : Président.e.s



Définitions des termes clés

Liberté d'expression : La liberté d'expression désigne le droit pour chacun d'exprimer ce qu'il pense ou ressent, quel que soit le moyen utilisé. Elle inclut également le droit d'être informé et de pouvoir partager des informations.

Cependant, cette liberté connaît des limites : elle ne doit pas porter atteinte aux droits d'autrui ni à l'ordre public. Elle exclut notamment la haine raciale, la diffamation, l'incitation à la violence et au terrorisme, ainsi que la négation de crimes reconnus comme des génocides.

Il s'agit d'un droit fondamental reconnu par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1948, que tous les Etats membre de l'ONU sont censés respecter.

Droit à l'information : Il renvoie à l'accès à l'information et est constitué de trois principes fondamentaux :

1. **Le droit de savoir** : Les pouvoirs publics travaillent aux noms des concitoyens qui les ont élus, et ont par conséquent des comptes à leur rendre : c'est de là que provient le droit du savoir. La transparence est alors fondamentale et le secret doit rester une exception.
2. **Le droit de diffuser des informations** : Ce droit, essentiel dans toute démocratie, permet de pouvoir communiquer des informations et des idées librement. Il est néanmoins soumis à des limites, tout comme la liberté d'expression.
3. **Le droit de recevoir des informations** : Ce droit implique une circulation d'informations fiables et contrôlées.

L'accès à l'information aide les citoyens à participer plus efficacement à la gouvernance car en étant bien informés, ils peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause et opérer de meilleurs choix politiques et privés.

I. Le droit à l'information et la liberté d'expression dans l'actualité mondiale

Accès équitable à l'information

Depuis le développement de l'internet à haut débit, l'accès à l'information a connu de profondes transformations. Les médias traditionnels (radio, presse écrite, télévision) sont concurrencés par l'émergence de nouveaux médias : les réseaux sociaux et les sites d'information

sur internet. On assiste donc à une mondialisation de la communication, abolissant les frontières de l'information.

Toutefois, de nombreux habitants de pays, majoritairement en développement, ne sont pas intégrés au réseau mondial de communication. En 2024, 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à internet, soit 32% de la population mondiale : on parle de **fracture numérique**. Par exemple, les zones montagneuses et rurales ne sont pas reliées au réseau internet à haut débit dont disposent les métropoles. En outre, la manière de s'informer dépend de plus en plus de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle de chacun, ce qui contribue à renforcer les disparités d'accessibilité à l'information. Les jeunes s'informent en masse sur les smartphones, qui devient un outil du quotidien, tandis que les plus âgés restent majoritairement attachés aux médias traditionnels.

L'éducation aux médias et à l'information

Le développement d'internet contribue également à la rapidité d'accès à l'information, créant de nouvelles attentes du public qui souhaite consommer l'information en temps réel et en toute liberté. Cette immédiateté d'accès engendre un manque de recul et d'analyse quant à la **fiabilité de l'information**.

C'est pourquoi l'éducation aux médias et à l'information ainsi qu'aux risques qu'ils engendrent est aujourd'hui plus que jamais indispensable. En effet, la gratuité de l'accès aux **réseaux sociaux** permet à chacun de partager des informations vérifiées ou infondées (**fake news, deepfake...**). Ainsi, le fait que les fausses informations circulent en moyenne six fois plus rapidement que les vraies sur internet, présente un risque pour l'audience. Face à la masse d'informations reçues, l'utilisateur ne confronte que très peu ses **sources**, n'ayant pas connaissance de la provenance de l'information. Par ailleurs, les **algorithmes** des réseaux sociaux déterminent le contenu à afficher en priorité, ce qui altère la capacité de l'utilisateur à développer son esprit critique. La sensibilisation des personnes à ces enjeux numériques constitue donc un défi majeur pour l'avenir et pour nos démocraties.

Le statut des journalistes et l'indépendance des médias

Depuis 1971, date de signature de la charte de déontologie de Munich, les journalistes disposent d'un cadre juridique professionnel reprenant les principes de la charte des devoirs professionnels des journalistes français. Ils se doivent de vérifier la véracité de leurs informations quel que puisse en être les conséquences. La **liberté d'expression** leur est donc accordée dans la limite de la diffamation de la calomnie et du plagiat.

Cependant, des pressions extérieures visant à dissimuler la vérité mettent en danger la **liberté de la presse** et par conséquent le droit des journalistes à enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique. Cette violation peut parfois conduire à des situations de violences à l'encontre des journalistes. Dans le contexte de la guerre israélo-palestinienne, 42 journalistes ont par exemple été tués dans l'exercice de leur fonction et la chaîne qatarie Al Jazeera est interdite de diffusion en Israël au motif d'être "le porte-parole du Hamas".

La **concentration des médias** met par ailleurs en danger la diversité des points de vue en centralisant les décisions éditoriales entre les mains d'un nombre restreint d'acteurs tel que Vincent Bolloré et son empire médiatique (Canal+, Europe1 ou encore Paris Match). Les médias

indépendants, qui pourraient offrir des points de vue différents, sont alors souvent invisibilisés car ils ne bénéficient pas des mêmes moyens de diffusion. Pour lutter contre cette dérive, des organes de régulation comme l'Arcom tentent de garantir une **information pluraliste** et **indépendante** en veillant au respect des règles éthiques dans le paysage médiatique.

L'équilibre entre censure, désinformation et modération

A l'échelle mondiale, de nombreux gouvernements contrôlent et manipulent l'information dans un but politique.

A travers la **propagande**, ils cherchent à imposer leurs pensées en persuadant les citoyens que leurs idées sont les seules à être recevables. Ils enferment ainsi les individus dans une bulle idéologique, les empêchant de s'ouvrir au monde extérieur et de remettre en cause l'ordre établi. Le régime de Xi Jinping en Chine a par exemple recours à des applications proposées par l'Apple store chinois qui font l'éloge des pratiques communistes. Un jeu permet ainsi la construction de villes en appliquant les conseils du Parti Communiste pour la réduction de la pauvreté ou l'empreinte carbone.

La **censure** est également une des pratiques courantes des régimes autoritaires, par laquelle la liberté d'expression est mise à mal tout comme le droit à l'information dans l'objectif d'empêcher l'émergence de mouvements d'opposition. Par ce biais, les autocrates font appliquer une surveillance continue qui leur permet de garder la mainmise sur les habitants en les privant de leur **liberté d'expression** et de pérenniser leur pouvoir.

Les moyens d'information deviennent alors l'outil des régimes en place et pourront être sanctionnés par la communauté internationale qui reste impuissante à agir directement contre les corps politiques.

La **désinformation** est quant à elle une arme puissante, contre laquelle il reste compliqué de lutter. De nature intentionnelle, elle vise à altérer la perception et le jugement des citoyens. En effet, les fausses informations propagées, qui leur semblent familières et rationnelles, sont donc plus susceptibles d'être crues. La désinformation pose également souvent des problèmes de confiance dans l'intégrité des institutions démocratiques : La Russie est par exemple suspectée d'avoir interféré dans le processus électoral du 1er tour des élections roumaines du 24 novembre 2024 et d'avoir permis l'obtention de 22,94 % des voix par Călin Georgescu, candidat d'extrême droite. Une vaste campagne de désinformation orchestrée sur Tiktok aurait contribué à l'obtention de ce résultat.

Les **plateformes en lignes** sont en partie responsables de la désinformation publiée, leurs algorithmes de tri privilégiant souvent des contenus polarisants, au détriment de la vérité. Cela favorise la propagation rapide de fausses informations. L'abolition du **fact-checking** (outil de régulation des contenus) par les principaux réseaux sociaux (Meta), remet en outre en question l'implication des plateformes dans la **modération** des publications. Si l'on considère qu'elles sont des sources d'informations, un encadrement légal visant à responsabiliser les acteurs du numérique, y compris les influenceurs pourrait être nécessaire.

En août 2024, l'Union Européenne a adopté l'AI Act, visant à encadrer l'utilisation des technologies d'**intelligence artificielle** pour garantir la sécurité, la transparence et la protection des droits des utilisateurs. Les plateformes qui utilisent l'IA générant des contenus manipulés tel que des deepfakes sont également soumis à des obligations de transparence pour avertir les utilisateurs. L'objectif est donc de s'assurer que l'intelligence artificielle est utilisée de manière éthique et sécurisée. Toute infraction aux règles établies est sanctionnée.

La protection de la vie privée

Dès qu'un utilisateur ouvre un site web ou installe une application, il accepte la plupart du temps, sans même s'en rendre compte, que ses données soit enregistrées, analysées et finalement utilisées à d'autres fins. Cela implique une **traçabilité** durable et une potentielle marchandisation des données. Par ailleurs, si ces données ne sont pas stockées dans des bases de données sécurisées, elles sont exposées à des cyberattaques portant atteinte à la protection des **données personnelles et privées**.

Ces données peuvent être susceptibles d'être utilisées sans le consentement de l'individu concerné, dans un objectif lucratif, et également parfois à des fins d'activités illégales. La question de recourir à un encadrement juridique se pose donc.

II. Le forum citoyen : une perspective unique

Pour faire face à ces enjeux multiples, la décision citoyenne est indispensable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le système multilatéral actuel est en crise. Les Etats n'arrivent plus à trouver de consensus, freinant la mise en place immédiate de solutions concrètes face aux défis majeurs du XXIème siècle. La polarisation du monde autour de quelques Etats puissants entrave le débat international qui n'aboutit donc pas au maintien d'un ordre mondial stable.

Les préoccupations étatiques s'éloignent progressivement de celles des citoyens qui protestent de plus en plus pour faire entendre leurs voix. Le forum citoyen est ainsi une opportunité unique de rapprocher le peuple du pouvoir pour permettre des avancées significatives tant sur le plan démocratique que sur l'application même des propositions. En effet, le réveil d'une action citoyenne concertée faciliterait la recherche de solutions et leur mise en œuvre.

Ensuite, le respect d'un tirage au sort de 35 citoyens dans le but d'obtenir un échantillon représentatif de la population mondiale (âge, sexe, pays d'origine, catégorie socio-professionnelle), accorde la possibilité de confrontation des cultures. La relation au droit à l'information et à la liberté d'expression relevant avant tout des expériences personnelles vécues, le débat est par conséquent plus concret et plus productif grâce à l'intervention en amont d'experts qualifiés dans ces sujets. Les positions ne sont alors pas définies par la politique d'un pays, mais bien par les besoins de chacun. L'assemblée citoyenne s'impose ainsi comme le miroir de la société dans laquelle l'expertise de chaque individu est sa vie.

Enfin, le forum citoyen est synonyme d'intelligence collective. Les citoyens sont encouragés à tirer de leur vécu une certaine sagesse, qui se manifeste par la confiance et l'écoute attentive des

réalités de chacun. La liberté de parole pour tous, ouvrira alors la voie aux débats, afin de repenser la manière d'encadrer l'information et la liberté d'expression.

III. Bibliographie

a. Comprendre la thématique

- <https://rsf.org/fr/classement> (Classement mondial de la liberté de la presse)
- [Liberté d'expression et droit à l'information | amnesty international](#) (Histoires et définitions de la liberté d'expression et du droit à l'information)
- [La liberté d'expression donne-t-elle le droit de diffuser de fausses informations ?](#)
- [Lutter contre la désinformation, renforcer l'intégrité de l'information | OCDE](#)
- [OCDE enjeux numérique](#) (Pour comprendre les enjeux numériques supranationaux)
- [L'intelligence artificielle, un amplificateur d'infox mais aussi un atout pour la vérification des faits - Africa Check](#) (Pour comprendre les atouts et les dangers de l'IA)
- [Arcom | superviser les plateformes en ligne et les reseaux sociaux](#) (Comprendre les rôles des organes de régulation)
- [ARTE | IA et fake news/](#) (5 vidéos de 2 minutes pour comprendre les notions de bases)

b. L'information et la liberté d'expression dans le monde

AFRIQUE - MOYEN-ORIENT :

- [Afrique | RSF](#)
- [Maghreb-moyen-orient | RSF](#)
- [Comprendre la désinformation en Afrique | Le Grand Continent](#)
- [Désinformation en période électorale en Afrique : Kenya et Nigeria - Africa Check](#)

AMERIQUE :

- [Amérique | RSF](#)
- [Désinformation : les États-Unis créent une alliance mondiale pour lutter contre les manipulations venues de l'étranger](#)
- [Liberté d'expression et de la presse en Amérique latine - Konrad-Adenauer-Stiftung](#)
- [Amérique-latine devant la regulation de l'IA ou la dépendance technologie - El pais](#) (En Espagnol)

ASIE - PACIFIQUE :

- [Asie-pacifique | RSF](#)
- [Chinese social media platform RedNote fuels misinformation concerns in Australian election - ABC News](#) (En anglais)
- [Facebook's cuts risk violence in Asia - ABC News](#) (En anglais)

- [Taïwan : liberté d'expression vs désinformation chinoise | Réseau international des journalistes](#)
- [Au Japon, les autorités veulent créer un nouveau système de label de l'information vraie](#)
- [Australie : après l'abandon d'un ambitieux projet de loi contre la désinformation, RSF appelle à une régulation des plateformes en ligne](#)

EUROPE - ASIE CENTRALE :

- [Europe-asie-centrale | RSF](#)
- [Charte des droit fondamentaux de l'Union Européenne \(Article 11 liberte-dexpression-et-dinformation\)](#)
- [L'action de l'Union européenne contre la désinformation en 3 minutes - Touteurope.eu](#)
- [Le Code de bonnes pratiques contre la désinformation 2022 | Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#)
- [L'intelligence-artificielle-influence-t-elle-les-elections-federalees allemande ?](#)
- [L'union-europeenne-interdit-quatre-medias-pour-propagande-russe Euronews](#)